



MÉMO

AQPM

À : Tous les membres

Date : Le 25 mars 2022

Objet : **ARRQ – Versement des remises - Formulaire de remises à joindre au paiement**

—

Chers membres,

À la demande de l'ARRQ, l'AQPM vous rappelle que lorsque le producteur verse des remises à l'ARRQ, les ententes collectives ARRQ-AQPM prévoient que les versements sont accompagnés d'un formulaire de remise dûment complété, et ce, conformément aux articles 5.1.9 des ententes collectives *ARRQ-AQPM Télévision 2020-2023* et *ARRQ-AQPM Nouveaux médias 2021-2024* de même qu'à l'article 4.4.9 de *l'Entente ARRQ-AQPM Long métrage 2018-2021*.

Les formulaires de remises sont disponibles pour téléchargement sur notre site Internet.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail si vous avez des questions ou des commentaires.

Cordialement,

L'équipe des relations de travail

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)